



GRAND PRIX DE LA FLÈCHE

27 septembre 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Homologué 73145 et 73116



Article 1 :

Le club Le Fou du Roi, représenté par son président Thierry Leroyer, organise le GRAND PRIX de La Flèche.

- Tournoi Honneur : ouvert à tous.
- Tournoi Promotion : ce tournoi est ouvert aux joueurs classés non FIDE dont l'âge n'excède pas 12 ans (jusqu'à U12) et dont le classement rapide est inférieur à 1300 à la participation de son premier tournoi du Conseil départemental.

Ces 2 tournois sont inscrits au Grand Prix 2026-2027 du Conseil Général de la Sarthe.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), applicables au 1er janvier 2023.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (FIDE Handbook) : huit rondes, appariements au système suisse intégral ou Berger, forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur par le programme PAPI_3.3.8, homologué par la F.F.E.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant 9h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

L'article A5 de l'annexe des règles du jeu rapide est appliqué.

Article 3 :

La salle de jeu sera le Carroi, 27 rue Grollier, La Flèche.

Article 4 :

La cadence des 2 tournois est 12 min + 3 sec/coup.

Tournoi Honneur et Promotion :

Horaire	Ronde
10h00	Ronde 1
10h40	Ronde 2
11h20	Ronde 3
12h00	Ronde 4
13h45	Ronde 5
14h30	Ronde 6
15h15	Ronde 7
16h00	Ronde 8

Clôture et remise des récompenses vers 16h45.

Article 5 :

Un joueur peut avoir 5 minutes de retard au début de la partie ; au-delà, la partie est perdue par forfait.

Article 6 :

Droits d'inscriptions : 3 € pour les jeunes et 6 € pour les adultes (pénalités de retard possibles).

Article 7 :

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au « Système Suisse ») :

- le Buchholz Tronqué,
- le Buchholz,
- la Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes », les départages utilisés sont le Sonnenborn-Berger puis le Koya.

L'ordre des grilles PAPI sur le lieu du tournoi fait foi.

Article 8 :

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Rapide. Le tournoi étant homologué par la FFE, la présentation d'une licence A ou B est obligatoire.

Le classement FIDE est prioritaire sur toute forme de classement fédéral.

Pour les tournois en cadence rapide ou blitz homologués FIDE, si des joueurs ou joueuses ne possèdent pas de classement FIDE de la cadence correspondante, alors l'arbitre doit vérifier en priorité s'ils n'ont pas un classement FIDE standard avant d'utiliser le classement ELO fédéral.

Article 9 :

Il est formellement interdit de fumer et de «vapoter» dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion.

Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables et de tous ustensiles électroniques y est strictement interdit.

L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

Article 10 :

L'organisateur est Thierry Leroyer. L'arbitre principal est Sébastien Flament (IA).

Article 11 :

Le port du masque est recommandé dans les salles de jeu ainsi que le respect des gestes barrières.

Article 12 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE.

Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

L'arbitre principal	L'organisateur
Sébastien Flament	Thierry Leroyer